

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 28
Majorité absolue : 15
Date de convocation : 13/05/2026

PROCES-VERBAL

- **INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL**
- **ÉLECTION DU PRESIDENT**
- **ÉLECTION DES VICE-PRESIDENTS**
- **ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU**
- **ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

SEANCE DU 27 MAI 2026

Etaient présents :

Conseil Départemental : Mme Martine CHARMET, MM. Daniel GILLES et Jacques LADEGAILLERIE
Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mme Maïlys BOURLIER, MM. Eric ESCANDE, Jean-Christophe AUBERT, Jean-Louis BAUDOUIN, Jean BEAUFORT, Christophe LEMERCIER, Benoit REY et Hugues VERNIER
Communauté de communes du Diois : Mmes Colette GAILLARD, Dominique VINAY, MM. Pascal BAUDIN, Charles MEYSSONIER, Pierre-Gaël PUECH et Nicolas VERLET
Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Christine MARION, MM. Bernard CARRERES, Gilbert CHAREYRON, Philippe CHAVE, Charly CHAPUIS, Gérard CROZIER, Thierry JAVELAS, Pierre LESPETS, Claude PIERAGOSTINI, Thierry RIFFARD et Cyrille VALLON

Autres présents :

Communauté de communes du Diois : M. Gérard PERDRIX
SMRD : Mmes Nelcy CHIROL, Anne GANGLOFF, Caroline JEANJEAN, Claire PETITJEAN, MM. David ARNAUD, Fabrice GONNET, Julien NIVOU, François PACAUD et Cédric PROUST

Etaient excusés :

Conseil Départemental : MM. David BOUVIER, Eric PHELIPPEAU
Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : M. Frédéric TRON
Communauté de communes du Diois : Mme Catherine PELLINI
Communauté de communes du Val de Drôme : MM. Francis FAYARD et Frédéric SAYN

INSTALLATION DU COMITÉ SYNDICAL

Les membres du Comité syndical se sont réunis à Saillans, le 27 mai 2026 sur convocation adressée par le Président conformément aux articles L.5721-2 et L.2121-21 du Code général des Collectivités territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Gérard CROZIER, qui, après l'appel nominal, a rappelé que le Syndicat Mixte de la Rivière Drôme et de ses affluents a été créé par arrêté préfectoral n°4001 du 21 mai 1980.

Il précise que le comité syndical, conformément aux statuts, est composé de :

- Délégués du Conseil départemental de la Drôme (CD 26) : 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants,
- Délégués des communautés de communes du Val de Drôme, du Crestois et du Pays de Saillans, du Diois : leur nombre est déterminé selon la population de chaque communauté de communes résultant de la somme des populations des communes listées à l'article 2 des statuts et fixé à deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour toute tranche entamée de 5 000 habitants.

Le Président indique la population par communauté de communes au 1^{er} janvier 2025 à prendre en compte et en déduit le nombre de délégués qui siègeront au comité syndical durant la durée du mandat :

→ Communauté des Communes du Val de Drôme (CCVD) :

- 28 501 habitants soit 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants

→ Communauté des Communes du Crestois et du Pays de Saillans (3CPS) :

- 16 118 habitants soit 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants

→ Communauté des Communes du Diois (CCD) :

- 10 966 habitants soit 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants

Le Président donne ensuite lecture des désignations des Communautés de communes et du Département pour leurs fonctions de délégués titulaires installant ainsi le nouveau Comité syndical :

Pour la Communauté des Communes du Val de Drôme (CCVD) – désignation du 28/04/2026

Titulaires		Suppléants	
Christine MARION	Présente	Christian BONNET	
Gérard CROZIER	Présent	Jean-Michel CHAGNON	
Cyrille VALLON	Présent	Thierry JAVELAS	Présent
Pierre LESPETS	Présent	Gilbert ROUX	
Philippe CHAVE	Présent	Christian CAILLET	
Gilbert CHAREYRON	Présent	Nicolas MICHEL	
Claude PIERAGOSTINI	Présent	Jean-Paul XATARD	
Francis FAYARD	Excusé	Michel DESSENNE	
Charly CHAPUIS	Présent	François PAYEBIEN	
Thierry RIFFARD	Présent	Damien POLLET	
Frédéric SAYN	Excusé	Evangéline HUDE	
Bernard CARRERES	Présent	Philippe BREYNAT	

Pour la Communauté des Communes du Crestois et du Pays de Saillans (3CPS) – désignation du 12/05/2026

Titulaires		Suppléants	
Eric ESCANDE	Présent	Audrey CORNEILLE	
Frédéric TRON	Excusé	David REDOIS	
Christophe LEMERCIER	Présent	Cédric FERMOND	
Jean BEAUFORT	Présent	Alexandre GUILLUY	
Hugues VERNIER	Présent	Frédéric TEYSSOT	
Jean-Christophe AUBERT	Présent	Rose MARITON	
Mailys BOURLIER	Présente	Jean-Louis BAUDOUIN	Présent
Benoit REY	Présent	Damien MARCHE	

Pour la Communauté de Communes du Diois (CCD) – désignation du 07/05/2026

Titulaires		Suppléants	
Pascal BAUDIN	Présent	Colette GAILLARD	Présente
Charles MEYSSONIER	Présent	Angéline MANQUAT	
Catherine PELLINI	Excusée	Gérard PERDRIX	Présent (n'a pas pris part au vote)
Pierre-Gaël PUECH	Présent	Thierry ALLEOUD	
Dominique VINAY	Présente	Laura MARCHIELLI	
Nicolas VERLET	Présent	Guillaume RUETSCH	

Pour le Département de la Drôme (CD 26) – désignation du 20/09/2021

Titulaires		Suppléants	
David BOUVIER	Excusé	Bernard BUIS	
Martine CHARMET	Présent	Françoise CHAZAL	
Daniel GILLES	Présent	Agnès JAUBERT	
Jacques LADEGAILLERIE	Présent	Muriel PARET	
Eric PHELIPPEAU	Excusé	Nathalie ZAMMIT	

Mme Maïlys BOURLIER est désignée en qualité de secrétaire par le comité syndical (article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 521-1 du CGCT).

Le comité syndical a désigné deux assesseurs choisis parmi les conseillers syndicaux électeurs présents, à savoir : M. Benoit REY et M. Eric ESCANDE.

Le Président a dénombré 28 délégués présents. Il a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT applicable conformément à l'article L.5211-1 du CGCT était remplie.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Vu l'arrêté préfectoral n°26-2026-03-31-00006 du 31 mars 2026 et les statuts du Syndicat Mixte de la Rivière Drôme s'y rapportant, et notamment :

- l'article 9 déterminant que le Comité syndical élit en son sein, à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin, à la majorité relative au troisième tour, un Président,
- l'article 7-4 prévoyant que l'élection du Président s'effectue à bulletin secret.

M. Jacques LADEGAILLERIE, doyen des membres présents, est appelé à présider cette élection, conformément à l'article L. 5211-9 du CGCT.

Le Président a procédé à l'appel des candidatures.

M. Gérard CROZIER se présente pour ce poste. Il n'y a pas d'autres candidatures.

- Nombre d'émargements : 28
- Nombre de suffrages exprimés : 23
- Nombre de bulletins blancs : 4
- Nombre de bulletin nul : 1
- Majorité absolue : 15

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	
	En chiffre	En toutes lettres
Gérard CROZIER	23	Vingt-trois

M. Gérard CROZIER, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, est élu Président du Syndicat et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Sous la Présidence de M. Gérard CROZIER nouvellement élu Président, le comité syndical a été invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents.

Vu l'arrêté préfectoral n°26-2026-03-31-00006 du 31 mars 2026 et les statuts du Syndicat Mixte de la Rivière Drôme s'y rapportant, et notamment :

- L'article 8-1 fixant à 3 le nombre de Vice-Présidents, chacun représentant, avec le Président, un membre du Syndicat,
- l'article 10 déterminant que les Vice-Présidents sont élus à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin, à la majorité relative au troisième tour,
- l'article 7-4 prévoyant que l'élection des vice-Présidents s'effectue à bulletin secret.

Élection du 1^{er} Vice-Président

Le Président a procédé à l'appel des candidatures.

La candidature de M. Pascal BAUDIN est proposée par M. Gérard CROZIER.

M. Pascal BAUDIN se présente pour ce poste. Il n'y a pas d'autres candidatures.

- Nombre d'émargements : 28
- Nombre de suffrages exprimés : 24
- Nombre de bulletins blancs : 3
- Nombre de bulletin nul : 1
- Majorité absolue : 15

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	
	En chiffre	En toutes lettres
Pascal BAUDIN	24	Vingt-quatre

M. Pascal BAUDIN, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, est élu 1^{er} Vice-président du Syndicat.

Élection du 2^{ème} Vice-Président

Le Président a procédé à l'appel des candidatures.

La candidature de M. Christophe LEMERCIER est proposée par M. Eric ESCANDE.

M. Christophe LEMERCIER se présente pour ce poste. Il n'y a pas d'autres candidatures.

- Nombre d'émargements : 28
- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Nombre de bulletin blanc : 7
- Nombre de bulletin nul : 2
- Majorité absolue : 15

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	
	En chiffre	En toutes lettres
Christophe LEMERCIER	19	Dix-neuf

M. Christophe LEMERCIER, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, est élu 2^{ème} Vice-président du Syndicat.

Élection du 3^{ème} Vice-Président

Le Président a procédé à l'appel des candidatures.

La candidature de Mme Martine CHARMET est proposée par M. Jacques LADEGAILLERIE.

Mme Martine CHARMET se présente pour ce poste.

- Nombre d'émargements : 28
- Nombre de suffrages exprimés : 23
- Nombre de bulletins blancs : 4
- Nombre de bulletin nul : 1
- Majorité absolue : 15

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	
	En chiffre	En toutes lettres
Martine CHARMET	23	Vingt-trois

Mme Martine CHARMET, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, est élue 3^{ème} Vice-présidente du Syndicat.

ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Le Président nouvellement élu rappelle que, conformément à l'article 8.1 des statuts, le bureau est composé, en plus des trois Vice-Présidents, de trois délégués, chacun représentant les communautés de communes membres.

Il précise que les membres du Bureau n'ont pas de suppléant et que le Président de la Commission Locale de l'Eau et les Présidents des membres du Syndicat font partie du Bureau à titre consultatif.

Conformément à l'article 7-4 des statuts, le vote s'effectue à main levée,

Vu les candidatures présentées par les différentes structures :

- Communauté de Communes du Val de Drôme (1 membre) : M. Cyrille VALLON
- Communauté de Communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme (1 membre) : M. Jean BEAUFORT
- Communauté de Communes du Diois (1 membre) : M. Nicolas VERLET,

Considérant qu'il n'y a pas eu d'autres candidatures,

Vu les votes ainsi exprimés :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 28
- Majorité absolue : 15

Communautés de Communes	Nom et prénom des candidats	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	
		En chiffre	En toutes lettres
CCVD	Cyrille VALLON	28	Vingt-huit
3CPS	Jean BEAUFORT	28	Vingt-huit
CCD	Nicolas VERLET	28	Vingt-huit

Messieurs Cyrille VALLON, Jean BEAUFORT et Nicolas VERLET sont élus membres du Bureau du syndicat.

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Président rappelle que, conformément aux articles L.1411-5 L.1414-2 du CGCT, il convient de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres lors de la mise en place du Comité syndical et ce, pour la durée du mandat qu'ils détiennent de leur collectivité mandante.

Il précise également qu'outre le Président du Syndicat, ou son représentant, cette commission est composée de cinq membres élus par le Comité Syndical à la représentation proportionnelle au plus fort reste et qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Conformément à l'article 7-4 des statuts, le vote s'effectue à main levée.

Vu les listes uniques de candidats présentées ci-après :

Titulaires : M. Pascal BAUDIN, M. Christophe LEMERCIER, Mme Martine CHARMET, M. Cyrille VALLON et M. Jean BEAUFORT

Suppléants : M. Nicolas VERLET, M. Daniel GILLES, M. Gilbert CHAREYRON, Mme Maïlys BOURLIER et M. Jean-Louis BAUDOUIN,

Considérant les résultats du scrutin, à savoir :

- Pour	:	28
- Contre	:	0
- Abstention	:	0

En application de l'article 22 du Code des Marchés Publics, la **commission d'appel d'offres du Syndicat** est ainsi constituée :

Président : Gérard CROZIER

Membres Titulaires : M. Pascal BAUDIN, M. Christophe LEMERCIER, Mme Martine CHARMET, M. Cyrille VALLON et M. Jean BEAUFORT

Membres Suppléants : M. Nicolas VERLET, M. Daniel GILLES, M. Gilbert CHAREYRON, Mme Maïlys BOURLIER et M. Jean-Louis BAUDOUIN

Le présent procès-verbal dressé et clos le 27 mai 2026 à 20h30, en double exemplaire, est signé par

Le doyen d'âge du comité syndical : M. Jacques LADEGAILLERIE

Les assesseurs : M. Benoit REY

M. Eric ESCANDE

Le secrétaire de séance : Mme Maïlys BOURLIER

Le Président du Syndicat : M. Gérard CROZIER

Le Président du SMPD,
Gérard CROZIER